

## CONSEIL MUNICIPAL du 28 NOVEMBRE 2007

### COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance : 19 h 00

Étaient présents : les membres en exercice

Étaient absents excusés : Mme MAROTEL (*arrivée au point 1.4*), M. LEMERCIER et Mme DECHILLY (*arrivée au point 1.4*).

Mme MAROTEL et M. LEMERCIER avaient délégué leur mandat à MM. GABILLOT et LARRIERE.

Étaient absents non excusés : M. FRIONNET et Mmes RODRIGUEZ.

#### **I - REGLEMENT INTERIEUR ET AFFAIRES DIVERSES**

**1.1 - Désignation du secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme Séverine RONDOT-MOREL comme secrétaires de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

**1.2 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2007** : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2007 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 19 septembre 2007. Le Conseil Municipal a accepté ce compte-rendu à l'unanimité.

**1.3 – Approbation de la modification des statuts de la C.C.P.Lx** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil-les-Bains, qui devient : « *Le siège de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil est fixé : 22, rue Jules Jeanneney - 70300 LUXEUIL-LES-BAINS* ».

*Arrivée de Mmes MAROTEL et DECHILLY*

**1.4 – Présentation du rapport d'activités 2006 de la C.C.P.Lx** : Ce rapport a été communiqué aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour.

**1.5 - Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122 du Code général des collectivités territoriales** : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par application de l'article L 2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- la passation d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'une partie du stade municipal au Comité de Soutien pour Sandra afin d'organiser une manifestation le 26 août 2007,
- la passation d'une convention d'utilisation de la cour du collège Mathy par l'Association « L'Art dans la Rue » à l'occasion de leur manifestation du 2 septembre 2007,
- la passation d'un marché de fourniture en procédure adaptée avec la SA ABC Diffusion de Mailleroncourt-Charette afin de sécuriser l'accès au lac des Sept Chevaux pour un montant de 39 300 € HT,
- la passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain de la « Pétanque des Ailes » à « Amicale des Employés Municipaux » afin d'organiser un concours de pétanque le 25 août 2007,
- la prise en charge des frais de restauration des musiciens de l'Association « Musique et Mémoire » dans le cadre d'un concert donné à la Basilique St Pierre le 20 juillet 2007, soit 446 € HT,
- la passation d'un marché d' « Evaluation des risques sanitaires » avec la Sté I.C.F. Environnement sise à GENNEVILLIERS (92230), dans le cadre de la construction d'une école maternelle et d'un pôle périscolaire pour un montant de 15 148 € HT,
- le règlement d'honoraires à Me CORNELOUP, Avocat à Besançon, afin de rédiger un projet de transaction avec la Sté COLAS Est, soit 538,20 € TTC,
- la passation d'une convention de partenariat avec le « Centre d'études médiévales St Germain » d'Auxerre afin de concourir au suivi archéologique des travaux du centre ville, pour les années 2007-2008 et un montant de 45 156,66 € TTC,
- la passation d'un marché de fourniture en procédure adaptée avec la SA RICOH France de Besançon pour l'acquisition de 5 copieurs pour la Ville, assortie d'un contrat de maintenance, d'un montant de 10 999,32 € HT,
- la passation d'un contrat de maintenance du parc informatique de la Ville avec la Sté Luxinfontet, du 01.10.07 au 31.12.08, pour un montant mensuel de 200 € HT,
- la passation d'une mission de coordination SPS avec la Sté Présents d'Ecole Valentin (25), d'un montant de 4 920 € HT, et d'une mission de contrôle technique avec la Sté Alpes Contrôles de Chevoue (21), d'un montant de 11 595 € HT, dans le cadre de la construction d'une école maternelle et d'un pôle périscolaire,
- le règlement d'honoraires à la SCP DUFAY de Besançon, dans le cadre des transactions passées avec les cabinets d'architectes candidats à la construction d'une école maternelle et d'un pôle périscolaire, soit 448,50 € TTC,
- le règlement d'honoraires à Me DUFFET, Avocat à Montbéliard, suite à son intervention devant le tribunal correctionnel de Lure après l'agression subie par un policier municipal, soit 598 € TTC,
- la mise en place d'un ouvrage de surveillance de la qualité des eaux souterraines en aval hydraulique de la rue Gambetta, par la Sté I.C.F. Environnement sise à GENNEVILLIERS (92230), d'un montant de 3 535 € HT,

- la prise en charge des frais d'hébergement et de restauration d'une intervenante, dans le cadre d'une convention de résidence du nouveau théâtre CDN de Franche-Comté, du 12 au 17 septembre 2007 au Caveau des Gauch'nots, soit 75 € TTC,
- la prise en charge d'un dégât des eaux dans l'ancien casino, soit 1 201,46 € TTC représentant la quote-part incombant la Ville, copropriétaire,
- la passation d'un marché de fourniture en procédure adaptée avec la Sté Midi Couleurs pour l'achat de peinture et produits de décapage nécessaires à la rénovation de la Halle Beaugard, d'un montant de 10 456,98 € HT,
- la passation d'un emprunt de 120 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne-Franche Comté afin de financer le programme d'investissement du camping,
- la passation d'un marché d'acquisition de matériel en procédure adaptée avec la Ste ATES de Thise (25) pour l'achat de projecteurs et consommables à l'Espace Molière, d'un montant de 9 634,37 € TTC,
- le règlement d'honoraires à la SARL Hydrogéotechnique Est d'Anjoutey (90) pour une mission de reconnaissances et d'études géologiques, géotechniques et hydrogéologiques concernant le projet de construction d'une école maternelle et d'un pôle périscolaire, soit 8 303,61 € TTC,
- la passation de 8 conventions de stage.

## **II – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

**2.1 – Créations et suppressions de postes (promotions de grade)** : Après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 novembre 2007, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :

- la création et l'ouverture budgétaire de deux postes permanents à temps complet d'Adjoint Administratif de 1ère classe, à compter du 1er janvier 2008,
- la suppression de 5 postes à temps complet de rédacteur,
- la suppression de 2 postes à temps complet de contrôleur de travaux.

**2.2 – Revalorisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale** : A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 23 novembre 2007, a autorisé la revalorisation du régime indemnitaire des agents de la police municipale.

**2.3 – Mise en place de l'opération « Coup de Pouce Clé » : création de postes de vacataires** : Dans le cadre de la Politique de la Ville, la Ville de Luxeuil-les-Bains, en collaboration avec l'Education Nationale, l'Association pour Favoriser une Ecole Efficace (APFEE) et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), a mis en place le dispositif « Coup de Pouce Clé » dont l'objectif est de venir en aide à des enfants du cours préparatoire en difficulté scolaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 23 novembre 2007, a décidé la création de sept postes à temps non complet pour cette action.

## **III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**3.1 – ORAC 3 – Versement des aides accordées par le FISAC, le Conseil Général et la Ville de Luxeuil-les-Bains – Programme de modernisation des entreprises** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé :

- le reversement de fonds FISAC à 3 professionnels pour un montant total de 9 040 €,
- le reversement de subventions du Conseil Général de la Haute-Saône (sur la dotation allouée par le Département à la Ville de Luxeuil-les-Bains) à 3 professionnels pour un total de 3 292 €,
- le paiement d'une subvention de la Ville de Luxeuil-les-Bains à 3 professionnels pour un montant de 3 404 €.

**3.2 – ORAC 3 – Reversement de fonds FISAC à l'Association des commerçants (actions n° 5 et 6)** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le reversement de deux acomptes sur la subvention accordée par le FISAC à l'Association des Commerçants ainsi qu'il suit :

- a) Pour les actions d'animations qui se sont déroulées entre l'automne 2006 et le printemps 2007 pour un montant total de 5 157,77 € HT,
- b) Pour les actions de communication relatives aux animations commerciales précitées pour un montant total de 6 165,90 €.

**IV – FINANCES**

*Points préparés par la commission des « finances », réunie le 23 novembre 2007.*

**4.1 - Budget 2007 ville : décision modificative n° 3** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé la modification des crédits inscrits au Budget Primitif 2007 Ville et adopté la décision modificative n° 3 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>	<b>95 800 €</b>	<b>382 653 €</b>		
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>				<b>286 853 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses investissement</b>	<b>70 000 €</b>	<b>381 455 €</b>		
<b>TOTAL Recettes investissement</b>				<b>311 455 €</b>
<b>TOTAL GENERAL - D.M. 3</b>		<b>598 308 €</b>		<b>598 308 €</b>

*Sortie de M. BURGHARD, qui s'est fait représenter par M. FRERE.*

**4.2 - Budget 2007 du service de l'eau : décision modificative n° 2** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD) le Conseil Municipal a autorisé la modification des crédits inscrits au Budget Primitif 2007 du service de l'eau et adopté la décision modificative n° 2 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>	<b>2 000 €</b>	<b>2 500 €</b>		
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>				<b>500 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses investissement</b>	<b>127 528 €</b>	<b>6 100 €</b>		
<b>TOTAL Recettes investissement</b>			<b>123 928 €</b>	<b>2 500 €</b>
<b>TOTAL GENERAL – D.M. 2</b>	<b>-120 928 €</b>		<b>-120 928 €</b>	

**4.3 - Budget 2007 du service de l'assainissement : décision modificative n° 2** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé la modification des crédits inscrits au Budget Primitif 2007 du service de l'assainissement et adopté la décision modificative n° 2 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>		<b>7 945 €</b>		
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>				<b>7 945 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses investissement</b>		<b>3 500 €</b>		
<b>TOTAL Recettes investissement</b>				<b>3 500 €</b>
<b>TOTAL GENERAL - D.M. 3</b>		<b>11 445 €</b>		<b>11 455 €</b>

**4.4 - Budget 2007 du service camping : décision modificative n° 2** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé la modification des crédits inscrits au Budget Primitif 2007 du service camping et adopté la décision modificative n° 2 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits	Diminu° de crédits	Augmenta° de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
<b>TOTAL Dépenses fonctionnement</b>		<b>1 000 €</b>		
<b>TOTAL Recettes fonctionnement</b>				<b>1 000 €</b>
<b>TOTAL GENERAL – DM 2</b>		<b>1 000 €</b>		<b>1 000 €</b>

**4.5 - Mandatement en période précédent l'adoption des Budgets primitifs 2008 : ville, eau, assainissement et camping** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé le Maire , jusqu'à l'adoption des budgets 2008 (ville, eau, assainissement et camping), à liquider et mandater les dépenses d'investissement et

de fonctionnement, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

**4.6 - Acompte sur les subventions versées au bénéfice de l'Office de Tourisme et du CCAS** : A l'unanimité (M. LARRIERE n'a pas pris part au vote), le Conseil Municipal a autorisé le versement des acomptes de subventions suivants sur l'exercice 2008 :

- 123 750 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- 135 250 € à l'Office de Tourisme.

**4.7 - Remboursements divers** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Receveur Percepteur à encaisser les sommes suivantes :

- 9 079,39 € de DEXIA-SOFCAP pour le remboursement des indemnités journalières de maladie et accident du travail du personnel titulaire et stagiaire,
- 1 333 € de GROUPAMA pour le remboursement d'un sinistre à la cantine scolaire en date du 28 juin 2006 (dégât des eaux hall d'accueil),
- 496,34 € de la MAIF pour le remboursement d'un sinistre automobile en date du 18 avril 2007,
- 15 500 € du CLEC (Ass Cercle de Loisirs et d'Echanges Culturels de Luxeuil-les-Bains) pour annuler la subvention votée par délibération n° 2006-248 du 6 décembre 2006, qui n'avait pas lieu d'être.

**4.8 - Admission en non valeur et annulations de titres** : Sur proposition de la trésorerie de Luxeuil-les-Bains, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté de régulariser des écritures comptables concernant l'annulation de divers titres de recette en instance.

**4.9- Recouvrement de la consommation de gaz du Tribunal d'Instance – saison de chauffe 2006 / 2007** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le recouvrement des dépenses de chauffage du Tribunal d'Instance de Luxeuil-les-Bains pour la saison de chauffe 2006 / 2007, s'élevant à la somme de 1 517,05 €.

**4.10 - Régularisation d'écritures comptables** : Sur proposition de la trésorerie de Luxeuil-les-Bains, à l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la régularisation de diverses écritures comptables.

**4.11 - Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de déneigement (distributeur de sel)** : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé l'acquisition d'un distributeur de sel dont le montant s'élève à 3 650 € HT ainsi que son plan de financement,
- a sollicité la participation du Conseil Général à hauteur de 1 500 € HT.

**4.12 - Equipement de l'Espace Molière : plan de financement prévisionnel** : Le 18 avril 2007, le Conseil Municipal a décidé de l'installation de nouveaux matériels d'éclairage à l'Espace Molière afin d'améliorer encore ses moyens d'accueil de spectacles vivants. A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé le plan de financement (1 679 € HT pour la Ville, 3 986 € HT pour la Région et 2 726 € HT pour l'Etat),
- a sollicité les subventions correspondantes.

**4.13 - Taxe de séjour : reversement du montant perçu par la Ville à l'Office de Tourisme** : A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le reversement à l'Office de Tourisme de la taxe de séjour encaissée en 2006, soit 25 943,10 €, incluse dans la subvention de fonctionnement générale versée à l'Office de Tourisme en 2007, d'un montant de 541 000 €.

**4.14 - Versement d'une subvention du budget général au budget annexe du camping** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 46 326 €, prévue au Budget primitif de la ville au compte 67441 (*subvention aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière*) au budget du camping au compte 74 (*subvention d'exploitation*) afin de financer diverses dépenses de fonctionnement, notamment les intérêts d'emprunts.

**4.15 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Union des Journalistes Sportifs de France** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le versement d'une subvention de 500 € à l'Union des Journalistes Sportifs de France (UJSF) – section Lorraine / Franche-Comté, pour une remise de trophées organisée à Luxeuil-Bains.

**4.16 - Versement d'une subvention à l'Union Musicale de Fougerolles** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 150 € à l'Union Musicale de Fougerolles.

## **V – SPORTS**

### ***Retour de M. BURGHARD***

**5.1 - Location des installations sportives aux collèges Mathy et Jean Rostand pour l'année 2007** : Conformément à l'article L 1311-7 du Code général des collectivités territoriales, inséré par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, à l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de location de l'ensemble des installations sportives pour l'année 2007 ainsi qu'il suit :

. Collège Claude Mathy	2 904 €
. Collège Jean Rostand	3 600 €

**5.2 - Revalorisation du barème d'intervention des employés municipaux au gymnase des Merises** : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé de revaloriser le barème d'intervention des employés municipaux au gymnase des Merises sur la demande de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, ainsi qu'il suit :
- . permanence d'un week-end : 80 €,
- . coût horaire d'une prestation d'un agent du service des sports facturé à la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil : 21,50 €

- a autorisé le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

## **VI – ENSEIGNEMENT**     *Aucun point n'était inscrit à l'ordre du jour*

## **VII – CULTURE**

*Points préparés par la commission « culture », réunie le 20 novembre 2007*

**7.1 - Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme pour l'organisation de divers spectacles** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 800 € à l'Office de Tourisme de Luxeuil-les-Bains pour contribuer à l'organisation de diverses manifestations.

## **VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

*Points préparés par la commission « urbanisme et environnement », réunie le 22 novembre 2007*

**8.1 - Cession de l'immeuble sis 10, place de la Baille** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal :

- a accepté de céder à la Société « Initiatives Européennes » sise 121, avenue Roger Salengro à 68100 MULHOUSE, et représentée par son gérant M. Jean-Claude LANDWERLIN, l'immeuble sis 10, place de la Baille cadastré section AP n° 59 partie (d'une superficie approximative de 980 m<sup>2</sup>),
- a fixé le prix de vente à 170 000 € hors taxes, droits et frais à la charge de l'acquéreur (conformément à l'estimation des domaines en date du 26 juillet 2005),
- a autorisé le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en la forme notariée et toutes les pièces y afférent.

**8.2 - Acquisition du périmètre de protection de la ressource en eau de Froideconche (complément)** : Dans le cadre de la mise en place de puits de captage d'eau potable et des périmètres de protection associés sur le territoire de la commune de Froideconche, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé l'acquisition de parcelles appartenant à la SAFER de Franche-Comté, situées sur le territoire de la commune de Froideconche d'une surface totale de 97 a 21 ca. Le prix principal est de 2 557 € T.T.C., auquel s'ajoute des frais de prestations dûs à la SAFER d'un montant de 3 040 € TTC.
- a mandaté M. le Maire pour accomplir toutes les formalités de cette vente et procéder à la signature de l'acte de vente.

**8.3 - Rétrocession dans le domaine public communal de la route départementale n° 6 : traversée de Luxeuil-les-Bains** : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1 – a accepté le principe du déclassement de la traversée de Luxeuil-les-Bains par la route départementale 6 et de son classement dans le domaine public communal ;
- 2 – a demandé au Conseil Général de la Haute-Saône la réfection préalable de la chaussée des rues Maréchal de Turenne, Victor Hugo, Jules Adler et Aristide Briand,
- 3 – a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**8.4 - RN 57 – Classement de voies lié aux travaux du nouveau tracé entre St-Valbert et Luxeuil-les-Bains** : Dans le cadre de la réalisation du nouveau tracé de la RN 57 entre Fougerolles (La Motte) et Luxeuil-les-Bains (la Zouzette), les travaux de la 2ème tranche fonctionnelle (St-Valbert / Luxeuil-les-Bains) imposent des rétablissements de circulation sur des voies qui seraient communales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a accepté le reclassement dans la voirie communale d'une voie d'environ 100 m de long, lorsque les travaux seront achevés, comme demandé par le Directeur Régional de l'Équipement,
- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**8.5 – Cession d'une parcelle de terrain complémentaire à l'A.L.E.F.P.A.** : Dans sa séance du 18 octobre 2006, le Conseil Municipal avait accepté de céder une parcelle d'environ 12 ares à l'ALEFPA. Une surface complémentaire d'environ 600 m<sup>2</sup> leur serait nécessaire afin de mieux implanter son établissement. A l'unanimité, le Conseil Municipal

- a répondu favorablement à l'ALEFPA, dont le siège est sis 199-201, rue Colbert à 59003 LILLE CEDEX, et accepté de lui céder, un terrain communal situé rue de Lattre de Tassigny, section BE n° 217 d'une superficie d'environ 18 ares;
- Eu égard à l'intérêt présenté par l'activité de cette association, a fixé le prix de vente à 12 € HT le m<sup>2</sup>, droits et frais à la charge de l'acquéreur (l'estimation des Domaines, en date du 23 juin 2006 en fixait la valeur vénale à 24 € le m<sup>2</sup>) ;
- a autorisé le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en la forme notariée et toutes les pièces y afférent.

**8.6 – Autorisation de fouilles archéologiques place de la République** : Eu égard au caractère exceptionnel des découvertes archéologiques réalisées lors des travaux de restructuration du centre ville et des espérances qu'elles augurent, le Conseil Municipal a inscrit la ville dans un programme de fouilles archéologiques programmées sur la place de la République par délibération du 15 février 2006. Cette délibération a instauré une autorisation de programme pour la contribution financière de la ville à ces fouilles.

Aujourd'hui, M. Sébastien BULLY, Archéologue pressenti, en concertation avec la D.R.A.C., pour mener l'opération, finalise le dossier administratif afin de commencer une première phase de fouilles en juillet 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. Sébastien BULLY à engager une opération de fouilles archéologiques programmées sur la place de la République à Luxeuil-les-Bains à compter de juillet 2008 et conformément aux textes en vigueur ;
- a confirmé la contribution financière de la ville prévue par l'autorisation de programme 2006 – 4 pour cette opération,
- a autorisé le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de tout organisme susceptible d'intervenir financièrement et notamment la D.R.A.C., le Conseil Régional et le Conseil Général.

## **IX – ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

*Points préparés par la commission « action sociale et solidarité », réunie le 20 novembre 2007*

**9.1 - Versement de subventions à des organismes à caractère social** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le versement des subventions suivantes :

- Les Restaurants du Coeur de la Haute-Saône 700 €
- Les FRANCAS AD 70  
(participation à la politique de la ville dans le cadre du CUCS) 6000 €
- Lycée Georges Colomb  
(agent comptable du collège Mortard de LURE)  
(participation financière à un voyage scolaire à LAMOURA (39)  
organisé par l'UPI du collège du Mortard pour une élève domiciliée  
à Luxeuil-les-Bains) 35 €

## **X – JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

Points préparés par la commission « jeunesse et politique de la ville », réunie le 20 novembre 2007

### **10.1 – Reversement de subventions perçues dans le cadre du C.E.L. et du P.R.E.** : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé le reversement des subventions perçues par la Ville de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Haute-Saône dans le cadre du Contrat Educatif Local, signé le 11 juin 2007 aux associations suivantes :

- . Francas 300 €
- . Association Jeunes Espoirs de Luxeuil  
(Expo + découvertes citoyennes) 900 €
- . Ass Cercle de Loisirs et d'Echanges Culturels de  
Luxeuil-les-Bains (camps vacances)  
(déjà versée par DCM n° 2007-76 du 18/04/07) 1800 €

- a autorisé le reversement des subventions perçues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale versées par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSÉ) à la Ville (sur le compte du C.C.A.S.) aux associations suivantes :

- . Association Jeunes Espoirs de Luxeuil  
(Accompagnement scolaire) 1500 €
- . Ass Usagers Centre Social place du 8 Mai 1945  
(Relais école, accueil périscolaire  
+ Prévention Santé Echec) (2 x 2610 €) 5220 €
- . Ass Cercle de Loisirs et d'Echanges Culturels de  
Luxeuil-les-Bains (Accompagnement scolaire) 1000 €

## **XI – TRAVAUX**

Points préparés par la commission « travaux » du 22 novembre 2007

**11.1 - Aménagement du camping du Châtigny : autorisation de signature d'un avenant (1.1-5) au marché SEGO** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec l'entreprise SEGO Agence SCREG Est pour l'aménagement du camping du Châtigny (représentant une différence de 14 185,71 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 13,51 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.2 - Aménagement du camping du Châtigny : autorisation de signature d'un avenant (1.3-3) du marché VDS Paysage** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec l'entreprise VDS Paysage pour l'aménagement du camping du Châtigny (représentant une différence de 960 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 17,26 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.3 - Programme de voirie 2007 : autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché IDP Consult** : Par 22 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au programme de travaux de voirie passé avec le Cabinet IDP Consult (représentant une différence de 16 640 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 41,6 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.4 - Restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame : autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché SONOBAT** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec la Sté SONOBAT pour la restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame (représentant une différence de 1 010 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 0,3%) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

*M.GABILLOT a quitté la salle. Il s'est fait représenter par Mme MAROTEL.*

**11.5 - Restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame : autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché MELCHIORRE** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec la Sté MELCHIORRE pour la restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame (représentant une différence de 6 426 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de - 7,15 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

*Retour de M. GABILLOT*

**11.6 - Restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame : autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché VUILLEMINOT** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec la SARL VUILLEMINOT pour la restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame (représentant une différence de 3 930 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 9,924 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.7 - Restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame : autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché L.P.P.V.** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec la Sté L.P.P.V. pour la restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame (représentant une différence de 11 901,30 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 28,25 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.8 - Restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame : autorisation de signature d'un avenant n° 1 au marché DG METAL** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec la SARL DG METAL pour la restructuration de l'école maternelle du Bois de la Dame (représentant une différence de 3 744 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de - 8,706 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.9 - Programme pluriannuel des travaux d'assainissement 2006 / 2010 : précisions** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme pluriannuel 2006 / 2010 des travaux d'assainissement.

**11.10 - Tranche 2008 du programme pluriannuel de travaux d'assainissement : demande de subvention à l'agence de l'eau** : La commune de Luxeuil-les-Bains envisage la réalisation de divers travaux de rénovation de ses réseaux d'assainissement conformément au programme pluriannuel décidé par délibération n° 2007-152 du Conseil Municipal réuni le 27 juin 2007 modifié le 28 novembre 2007 par l'assemblée délibérante.

L'avant projet estimatif des travaux est défini comme suit :

**Coût estimatif total :** **260 458 € HT**

Il s'agit essentiellement de travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux ainsi que de travaux de résorption des points noirs.

Ruelle Sainte-Anne : travaux d'extension de réseaux 110 458 € HT

Rue des Thermes : travaux de réhabilitation de réseaux 50 000 € HT

Traitement des points noirs résiduels : 100 000 € HT

– Rue du Morbief 13 000 € HT

– Rue André Colin 27 000 € HT

– Secteur Etang de la Poche – rue L. Bourgeois 60 000 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a demandé l'autorisation de préfinancement pour l'ensemble de ces travaux,
- a sollicité la participation financière de l'Agence de l'Eau,
- s'engage à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance de l'Agence de l'Eau,
- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**11.11 - Avenant au marché de travaux « voirie 2007 »** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux de voirie 2007 passé avec la Sté COLAS. (représentant une différence de 13 547,99 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 14,46 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.12 – Avenant au marché de travaux d'aménagement de la rue Carnot et des places Bad Wurzach et Charles de Gaulle** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications apportées au marché de travaux passé avec la Sté COLAS pour l'aménagement de la rue Carnot et des places Bad Wurzach et Charles de Gaulle (représentant une différence de 5 802,30 € H.T et une variation cumulée par rapport au marché initial de 1,41 %) et a autorisé le Maire à signer l'avenant correspondant.

**11.13 – Classement de voie dans le domaine public** : Par délibération n° 2005-132 du 29 juin 2005, le Conseil Municipal avait décidé le classement dans le domaine public communal de la voie d'accès au lotissement « la Pommeraie » (rue Jules Liblin) et décidé son acquisition à l'euro symbolique. Toutefois, cette délibération faisait état d'une superficie erronée, soit 10 a 32 ca au lieu de 11 a 74 ca.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a modifié la délibération n° 2005-132 du 29 juin 2005 en confirmant le classement de la rue Jules Liblin dans le domaine public communal pour une superficie de 11 a 74 ca ainsi que son acquisition à l'euro symbolique,
- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**11.14 – Versement d'une subvention à la Section luxovienne de la société des médaillés militaires** : A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le versement d'une subvention de 150 € à la Section luxovienne de la société des médaillés militaires.

**11.15 – Passation d'une convention avec Gaz de France pour la restauration des vitraux de la basilique** : Par délibération du 15 février 2006, le Conseil Municipal a décidé de solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible de contribuer à la restauration exigée par les vitraux du chevet de la basilique et estimée à 97 363 € HT. La société Gaz de France a répondu favorablement à cette sollicitation et s'engage à verser 20 000 € à la ville pour réaliser ces travaux moyennant le droit d'utiliser pendant 10 ans sur ses publicités la référence à cette action de mécénat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a accepté la subvention de la société Gaz de France, d'un montant de 20 000 € pour la restauration des vitraux du chevet de la basilique St-Pierre,
- a autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec Gaz de France, ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**11.16 – Prévention de la délinquance (projet d'éducation citoyenne) : versement d'une subvention par l'ACSE** : Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi de Prévention de la Délinquance du 5 mars 2007, et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville de Luxeuil-les-Bains a présenté pour l'année 2007, des fiches actions pour lesquelles elle peut solliciter un co-financement à l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), au titre du Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD).

L'une d'entre elle porte sur un projet d'éducation citoyenne et prévention de la délinquance par le biais d'un projet artistique axé autour des arts du cirque. En partenariat avec les Francas, l'AJEL et les centres sociaux (CLEC et Georges Taiclet) divers spectacles animations et ateliers seront mis en oeuvre au cours de l'année scolaire 2007 / 2008.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a sollicité le versement d'une subvention au taux maximum par l'ACSE (au titre du F.I.P.D.) pour le projet porté par la Politique de la Ville et les Affaires Culturelles pour l'année scolaire 2007 / 2008, axé autour des arts du cirque,
- a sollicité une subvention de tout organisme qui pourrait contribuer financièrement à ce projet,

- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

## **XII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Question écrite de M. Didier HUA à M. le Maire** : *« Une nouvelle fois, le quartier Messier a subi plusieurs actes de malveillance.*

*Le grillage de l'école du Bois de la Dame a été défoncé par un véhicule après que celui-ci ait effectué de nombreux et bruyants dérapages devant la chapelle.*

*Vous imaginez aisément l'émoi que cet événement condamnable a pu causer chez les parents présents ce matin là devant l'école de leurs enfants.*

*Par ailleurs, voici quelques jours, des ampoules de lampadaires ont été cassées et ce, devant de nombreux témoins qui ont été physiquement menacés.*

*Ces habitants du quartier craignent que de tels agissements ne se reproduisent dès lors qu'ils demeurent impunis.*

*Je souhaite par conséquent que vous me fassiez connaître les mesures que vous avez prises afin de prévenir le renouvellement de ces actes délictueux.*

*De plus, dès lors qu'ils auront été identifiés, envisagez-vous de convoquer les « sauvageons » concernés devant le Conseil des Droits et Devoirs des Familles que vous avez créé sur ma proposition.*

*Vous remerciant par avance des informations que vous voudrez bien me communiquer,... »*

En réponse à M. HUA, le Maire rappelle tout d'abord que, selon les documents édités par le ministère de l'intérieur : **« la loi (n° 2007-297 du 5 mars 2007) améliore les conditions et moyens d'intervention du maire auprès des familles, sans l'impliquer dans l'action répressive, ni modifier la répartition des compétences entre les collectivités et autorités publiques »**. La loi lui reconnaît le pouvoir de saisir d'autres autorités : Conseil Général, CAF, juge des enfants, procureur de la république.

Mme Martine PINELLI s'est ensuite interrogée sur l'objectif de cette question. En effet, il semble que l'auteur d'un des méfaits évoqués ait été identifié par la gendarmerie. Quant aux « nombreux témoins » du bris d'ampoules, il leur appartient de saisir la gendarmerie, en charge de la protection des biens et des personnes, si nécessaire sous couvert de l'anonymat.

Conformément à la loi, ces affaires sont de la compétence de la justice. La question n'est donc du ressort ni du Conseil Municipal, ni du Maire. Selon le Maire et Mme PINELLI, l'objectif de la question est, « une nouvelle fois », de mettre à l'index un quartier où les actes de délinquance ne sont pas plus nombreux qu'ailleurs.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Michel GABILLOT